



PLANÈTE **PANDÉMIE DE COVID-19**

# Dépistage en milieu scolaire: la « cible » des autotests fait débat

Ces tests seraient proposés aux enseignants du premier degré dès le 26 avril et à ceux du secondaire à compter du 3 mai

**L**es autotests vont être rapidement mis à disposition dans les établissements scolaires. Nous envisageons d'aller jusqu'à deux tests par semaine, par élève et par enseignant : voilà la promesse faite par le ministre de la santé, Olivier Véran, à l'adresse de la communauté éducative, dimanche 11 avril, dans un entretien donné au *Journal du dimanche* (JDD). Un engagement gouvernemental formalisé aux premières heures des vacances scolaires, alors que s'élèvent les critiques sur la doctrine relative à la vaccination des personnels de l'éducation. Initialement promise à compter de la mi-avril, elle pourrait ne concerner le gros des troupes qu'à la mi-juin. Autrement dit, peu de temps avant les congés d'été.

A qui sont destinés ces autotests ? Alors que l'arrêté, publié dimanche au *Journal officiel*, en autorise la vente en pharmacie pour les personnes asymptomatiques de plus de 15 ans, la « mise à disposition » en milieu scolaire serait « ciblée ». C'est en tout cas ce qu'en comprennent, à ce stade, les syndicats d'enseignants et de chefs d'établissement, en attendant une « réunion de cadrage » au ministère de l'éducation.

Pour l'heure, il semble prévu que

les autotests soient proposés aux enseignants (et autres personnels) du premier degré dès la « reprise », le 26 avril, et aux professeurs du secondaire et aux élèves de plus de 15 ans – principalement les lycéens, en somme – à compter du 3 mai. Si, comme l'écrit le JDD, une réflexion est engagée avec la Haute Autorité de santé (HAS) pour un « éventuel élargissement des critères d'utilisation », les écoliers et collégiens ne sont donc pas, pour l'heure, le cœur de cible. A leur intention sont déployés depuis plusieurs semaines des tests salivaires pour les premiers, des tests antigéniques pour les seconds. Avec des taux d'« acceptation » atteignant 70 % dans les écoles primaires, mais guère plus de 20 % dans le second degré, reconnaît-on au cabinet Blanquer.

Pas assez « ambitieux », réagit Guislaine David, porte-parole du syndicat SNUipp-FSU, majoritaire dans le premier degré : « Revenir en classe le 26 avril sans pouvoir proposer des tests à tous les élèves, c'est une fausse bonne nouvelle. En Autriche, on en a fait une condition de la réouverture des écoles. En Allemagne, au Royaume-Uni, on défend aussi cette logique. La France risque encore six mois de retard sur ses voisins... »

Dans le second degré, les réac-

tions sont plus nuancées. « On ne peut pas être contre un enrichissement du dispositif de dépistage », reconnaît Philippe Vincent, porte-parole des proviseurs du SNPDEUNSA. « Il est toujours utile d'avoir des outils supplémentaires vu le contexte », observe aussi Stéphane Crochet, du SE-UNSA. Et il est bien que l'Etat se donne les moyens de les mettre gratuitement à disposition. » Cette gratuité semble acquise dans les établissements, alors qu'en pharmacie le prix des autotests sera encadré : il ne pourra pas excéder 6 euros jusqu'au 15 mai, puis, au-delà, 5,20 euros, selon le décret publié dimanche 11 avril.

**Manque de volontaires**

« Les autotests, c'était une de nos demandes », réagit Sophie Vénétay du SNES-FSU, syndicat majoritaire dans le second degré. « Nous demandons depuis février que les enfants puissent être testés », rappelle-t-elle également dans les rangs de la FCPE, principale fédération de parents d'élèves. L'ensemble des acteurs de l'école n'en appelle pas moins à une « clarification » des modalités de passation.

« Si les autotests se font dans les établissements, ce sera sous la supervision de qui ? Et qui gèrera les cas positifs ? », interroge M<sup>me</sup> Vénétay. Si, au contraire, ils se font à la





*maison, qui communiquera quoi à l'établissement?» Les proviseurs partagent leurs doutes : « Va-t-on seulement distribuer les autotests, ou devra-t-on les faire passer? Transformer les établissements en centres de dépistage, alors que la médecine scolaire est au bord de l'asphyxie, c'est ne pas tenir compte de notre réalité », note M. Vincent.*

La campagne de tests antigéniques dans les collèges et les lycées, lancée dès l'automne, a révélé la complexité de la chose. « Elle n'a pas rencontré son public », ont coutume de dire les chefs d'établissement. « On ne sait pas trop où on en est, remarque-t-on au SNPDEN, mais on n'a pas constaté d'accélération des opérations. » Rue de Grenelle, on n'a jamais caché que la mise en œuvre s'était heurtée, entre autres « résistances », au manque de volontaires. Au primaire, pour les tests salivaires, les freins sont autres : « On n'arrive pas à proposer systématiquement, et rapidement, des tests, dès qu'on repère un cluster, relève M<sup>me</sup> David. Résultat : on passe en partie à côté de l'objectif. »

Les résultats de ces tests sont pourtant utilisés comme un indicateur de la situation sanitaire en milieu scolaire : vendredi 2 avril, le ministère de l'éducation faisait état de 244 944 tests salivaires réalisés (du 22 au 29 mars), pour 340 200 tests proposés. Avec un taux (« sous-estimé », assurent nombre d'enseignants) de 0,45 % de tests positifs. ■

**MATTEA BATTAGLIA**

## Questions sur le grand oral du bac

Le grand oral du bac et son coefficient de 10 % seront-ils maintenus ? Alors que professeurs et lycéens, reconfinés durant quatre semaines (dont deux de cours à distance), réclament un aménagement – ou un ajournement – de l'épreuve reine du « bac Blanc », l'hypothèse d'une réduction de son barème serait en discussion. C'est ce qu'affirme *Le Parisien* du 11 avril : « Entre la fermeture des lycées et les inégalités dans la préparation des élèves, l'éducation nationale étudie la possibilité de rabaisser à 5 % son poids. » L'épreuve de vingt minutes, censée vivre son baptême du feu en juin, vaut actuellement pour 10 % de la note finale dans la voie générale. Contacté, le ministère de l'éducation assure « ne pas s'inscrire du tout, à ce stade, dans une perspective de modification de l'épreuve ou de sa pondération ».

